



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)  
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT

**78270**

12 bis, rue des écoles

## **Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 23 avril 2026 à la mairie à 19h**

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Hérouin

Présents : Le Maire, M. Patrick Hérouin

Les Conseillers municipaux : Mme Elisabeth Manzoni (1<sup>ère</sup> adjointe), Mme Laurence Thévenard, M. Sylvain Cosnier, Mme Héloïse Macerelle, Mme Sylvie Colas, Mme Catherine Denoyelle, M. Fabien Hanin, M. Gilles Julienne, Mme Marie-Claude Charrier, M. Arnaud Thomas

Absents excusés : M. Fabrice Collombet (2<sup>ème</sup> adjoint), M. Eric Brayer qui donne pouvoirs à M. Gilles Julienne, Mme Sarah Sébastien qui donne pouvoir à Mme Marie-Claude Charrier, M. Claude Labbé

*Mme Sylvie Colas est désignée secrétaire de séance*

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil, en l'absence de remarque, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour :

Approbation du dernier PV de Conseil Municipal

- 1) Vote des taux communaux 2026
- 2) Vote des subventions 2026
- 3) Vote du budget unique 2026
- 4) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- 5) Demande de subvention au Conseil départemental au titre des amendes de police
- 6) Questions diverses
- 7)

### **1. Vote des taux communaux 2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,  
DÉCIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026

Les taux pour l'année 2026 s'établissent comme suit :

|                                           |        |
|-------------------------------------------|--------|
| Taxe Foncière des propriétés Bâties :     | 25.40% |
| Taxe Foncière des propriétés Non Bâties : | 43.48% |
| Taxe d'Habitation :                       | 8.22%  |

### **2. Vote des subventions 2026**

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour dont 2 pouvoirs et une abstention, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- FLEP : 250 €
- CABE : 1 224€

- APEGC : 600 €
- Comité des usagers : 100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 150€
- Association des jeunes sapeurs-pompiers : 150€
- CFAIE Val de Reuil : 225€
- ALCS : 500€
- CCAS : 3 300€
- Caisse des Ecoles : 7 100€

### 3. Vote du budget 2026

Le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité dont deux pouvoirs d'adopter le budget unique 2026 de la commune de Gommecourt comme suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

|                          |                |             |
|--------------------------|----------------|-------------|
| <b><u>DEPENSES</u></b> : | Chapitre 023 : | 58 158.37€  |
|                          | Chapitre 042 : | 558.00€     |
|                          | Chapitre 011 : | 191 495.00€ |
|                          | Chapitre 012 : | 286 000.00€ |
|                          | Chapitre 65 :  | 65 394.60€  |
|                          | Chapitre 66 :  | 6 308.26€   |

**Soit un total de 607 914.23€**

|                          |                |             |
|--------------------------|----------------|-------------|
| <b><u>RECETTES</u></b> : | Chapitre 70 :  | 18 000.00€  |
|                          | Chapitre 73 :  | 20 455.00€  |
|                          | Chapitre 731 : | 275 793.00€ |
|                          | Chapitre 74 :  | 33 075.16€  |
|                          | Chapitre 002 : | 260 591.07€ |

**Soit un total de 607 914.23€**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

|                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| <b><u>DEPENSES</u></b> : |                           |
|                          | Chapitre 001 : 4 618.27€  |
|                          | Chapitre 16 : 43 035.37€  |
|                          | Chapitre 20 : 8 640.00€   |
|                          | Chapitre 21 : 203 176.00€ |

|                           |                     |
|---------------------------|---------------------|
| <b>Soit un total de</b>   | <b>259 469.64 €</b> |
| Auquel s'ajoutent les RAR | <b>48 983.16 €</b>  |

**TOTAL GENERAL 308 452.80€**

#### **RECETTES :**

|               |             |
|---------------|-------------|
| Chapitre 10 : | 110 751.43€ |
| Chapitre 13 : | 138 985.00€ |

|                           |                    |
|---------------------------|--------------------|
| Chapitre 021 :            | 58 158.37€         |
| Chapitre 040 :            | 558.00€            |
| <b>Soit un total de</b>   | <b>308 452.80€</b> |
| Auquel s'ajoutent les RAR | <b>00€</b>         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>      | <b>308 452.80€</b> |

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette décision

#### **4. Désignation des délégués à la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire dit qu'il faut proposer 24 personnes comme représentants à la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants). La direction des finances publiques désignera 12 représentants parmi les personnes proposées (6 titulaires et 6 suppléants). Le conseil municipal doit approuver la liste des personnes qui sera transmise à la direction des finances publiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve la liste des personnes ci-dessous pour représenter la commune à la commission communale des impôts directs :

Mmes Roselyne Bocquiaux, Nadine Viers, Anne Gevelers, Sylvie Deschamps, Nathalie Triveillot, Karine Marcerelle, Elisabeth Manzoni, Laurence Thevenard, Sylvie Colas, Catherine Denoyelle, Marie-Claude Charrier, Sarah Sébastien, Héloïse Macerelle, MM. Jean-Paul Deschamps, Jean-Luc Manzoni, Jean-Pierre Philippe, Fabrice Collombet, Sylvain Cosnier, Eric Brayer, Fabien Hanin, Arnaud Thomas, Claude Labbé, Gilles Julienne.

#### **5. Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,

Décide de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2026, une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

##### Description des travaux:

Aménagement de sécurité devant l'école

Coût H.T. des travaux : 1 100€

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

#### **6. Questions diverses**

Une remarque est faite par Mme Héloïse Macerelle concernant un tas de gravats déposé sur le chemin entre la route des Bosquets et la rue du Temple à Gommecourt. Le Maire, M. Patrick Hérouin, dit que les employés communaux vont se charger de l'enlever.

M. Arnaud Thomas souligne les cambriolages répétés rue des Ecoles à Gommecourt. Le Maire dit que l'installation d'une vidéoprotection est en cours d'étude.

Le Maire évoque l'état de la route du CV3 – appelée localement « route des 13 virages » - qui relie Gommecourt et Clachalôze et sur laquelle passent les bus des lignes 5435 reliant Gasny à la gare routière de Bonnières, et 5465 reliant Bennecourt-Gloton au collège Marcel Pagnol de Bonnières et emmenant notamment des jeunes, scolarisés. De nombreux véhicules empruntent également le CV3 pour rejoindre d'autres axes routiers. A cet égard, Mme Catherine Denoyelle pose la question de la reconsidération du CV3 en route départementale. Cette dénomination relève du département. Les bords de cette route s'affaissent à certains endroits et les talus, étroits, protègent peu de l'extrême déclivité naturelle du terrain qui mène, côté aval, aux falaises. Le Maire s'est mis en contact avec un conseiller de Mme Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, afin d'évoquer les risques encourus par les personnes empruntant cette route. L'agence départementale IngénierY propose une classification du CV3 en « route dangereuse ». Le Maire souhaite à moyen terme adopter un arrêté communal pour détourner l'itinéraire actuel des bus, afin d'éviter leur circulation sur le CV3.

Le Maire annonce la fin du contrat fin juin 2026 avec l'entreprise Leroy Traiteur qui livre les repas de la cantine de l'école communale. La recherche d'un nouveau prestataire va être faite. Il dit qu'il s'est renseigné auprès des communes voisines.

La commune de Bonnières était prête à inclure Gommecourt dans leur marché public mais la prestation demandée n'est pas la même.

Les travaux d'aménagement devant l'école communale sont imminents :

- a/ les barrières vont être supprimées. En lieu et place seront aménagés des potelets.
- b/ un visiophone va être installé par M. Bruno Raimboux, électricien à Gommecourt.

Le Maire évoque la situation d'un riverain de l'Epte à Sainte-Geneviève-Lès-Gasny dont la maison est soumise à des infiltrations d'eau. La remise en état d'une écluse défectueuse afin de baisser le niveau de l'Epte, permettra à ce riverain d'effectuer les travaux nécessaires chez lui. Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE) va prendre en charge la réfection complète de l'ouvrage. Seule une convention sera établie pour son entretien.

Après s'être mis en contact avec Enedis, le Maire annonce la réfection de l'allée menant au parking, place de l'Arbre de la Liberté à Clachalôze. Suite aux travaux d'installation du transformateur, cette allée a été endommagée. Elle sera refaite à partir de la croix jusqu'au bas du parking.

Une visite de Gommecourt et de Clachalôze est prévue pour les conseillers municipaux, en présence de M. Jean-Pierre Philippe, ancien Maire de Gommecourt, afin que chacun/e ait une meilleure connaissance des rues et lieux de sa commune, divisée en deux géographiquement comme on le sait.

La séance est levée à 20h30

Le Maire  
Patrick Hérouin

La Secrétaire  
Sylvie Colas